

La protection et la mise en valeur du

patrimoine bâti



et des espaces publics

emblématiques de la capitale nationale

Protéger et mettre en valeur nos beaux atours.

LA SITUATION

L'urbanisme fonctionnel des dernières décennies n'a pas toujours considéré la signification, la qualité des espaces publics et les besoins des usagères et des usagers comme premiers critères d'aménagement. L'architecture récente ne cadre pas toujours avec les éléments plus anciens. Certains bâtiments et certains sites créant un déséquilibre dans l'harmonie urbaine devraient être réaménagés de façon à favoriser leur intégration ou amoindrir leur impact négatif dans la forme urbaine. Le but est d'atteindre une plus grande convivialité entre les différents usages et de répondre aux besoins tout en assurant une plus grande qualité esthétique des lieux. Nous pensons ici au Vieux-Québec, au Vieux-Lévis, au Vieux-Beauport ou au Trait-Carré de Charlesbourg. Des interventions deviennent nécessaires pour redonner un caractère, un sens aux lieux et aux bâtiments, et pour améliorer l'accès et le confort des piétons.

En ce qui concerne le patrimoine religieux, le déclin de la pratique et le vieillissement de la communauté conjugués aux pressions de développement représentent une menace pour la conservation de ce patrimoine collectif. De grands ensembles conventuels souvent situés sur le promontoire des falaises, ainsi que des églises et leurs presbytères, au cœur des quartiers ou des villages, risquent d'être transformés, voire dénaturés, à défaut d'une vision d'ensemble et de moyens pour présider à leur conservation.

La Commission est consciente des défis qui se posent pour l'avenir. Les ensembles conventuels et le patrimoine religieux dont il faut favoriser le recyclage sont visés, mais également la localisation et l'aménagement des installations économiques lourdes tels l'aéroport, le port de Québec et les parcs de haute technologie qu'il faudra développer dans le respect des paysages de l'agglomération.

Par ailleurs, la capitale est fortement éclairée sans que ne soit coordonné l'éclairage des quartiers résidentiels et des lieux publics, en particulier le réseau routier, les centres d'achats, les lieux institutionnels et les sites industriels. L'éclairage traditionnel de certains lieux est souvent trop faible alors que plusieurs voies de circulation sont trop fortement illuminées. Il en résulte une surenchère de la lumière qui ne rend pas justice aux paysages exceptionnels de l'agglomération. Ainsi, plusieurs bâtiments, ouvrages et sites naturels de grande valeur architecturale ou emblématique, dont plusieurs participent au rayonnement et à l'identité de la capitale, passent inaperçus faute de mise en scène nocturne appropriée. Outre les bâtiments et les ensembles patrimoniaux, l'ensemble du territoire recèle aussi tout un patrimoine au charme plus modeste qui mériterait d'être mis en scène.

La requalification des pôles d'urbanisation et des espaces publics, tant en ce qui a trait aux bâtiments, aux grandes installations qu'aux paysages, est l'élément catalyseur de l'amélioration de la qualité de vie urbaine. Cette prise en compte doit être intégrée dans les interventions de tous les acteurs intéressés afin de contrôler l'étalement urbain et d'assurer un développement harmonieux de la capitale en accord avec les préceptes du développement durable.

LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS

Pour veiller à ce que l'aménagement respecte le caractère distinctif de la capitale, contribue à embellir les espaces publics, à améliorer l'architecture, à conserver les sites, les monuments et les autres biens historiques, la Commission s'est amplement acquittée de ses responsabilités depuis sa création. La Commission s'est dotée d'un plan d'action triennal (2002-2005) comprenant le réaménagement de places publiques et d'ensembles urbains⁴. Elle a, notamment, épaulé la Ville de Québec pour restaurer les parvis des églises de Saint-Roch et de Saint-Jean-Baptiste. Elle a appuyé les travaux de réaménagement du parc du Bois-de-Coulonge, du cimetière de l'Hôpital-Général de Québec et a acquis des terrains non construits entre la falaise et le fleuve dans le cadre du projet de la promenade Samuel-De Champlain.

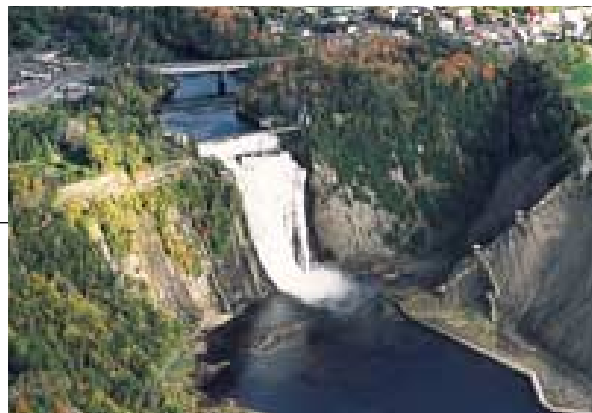
Afin que, de jour comme de nuit, la capitale affirme son identité à laquelle le Vieux-Québec contribue largement, l'image nocturne de la capitale dans son ensemble doit être reconsidérée et planifiée. Doivent être mis en lumière, les édifices et les structures qui, par leur valeur historique, symbolique ou artistique, composent le caractère propre à la capitale nationale, des deux côtés du fleuve. La réussite de cette mise en scène nocturne est tributaire d'une modulation de l'éclairage viare qui, jusqu'à tout récemment, n'a pas fait l'objet d'une réflexion approfondie. Moduler l'éclairage selon les types de voies favoriserait un meilleur contrôle de l'effet visuel dans le paysage. Le choix d'appareils d'éclairage adaptés aux récentes technologies permettrait de minimiser l'éclairage abusif, de créer des ambiances et d'engendrer des économies d'énergie.

Le SDAL s'attaque à cette problématique et propose d'éclairer une soixantaine de lieux et d'édifices caractéristiques du paysage de la capitale nationale d'ici 2008, année du 400^e anniversaire de la fondation de Québec. Cette mise en valeur nocturne des plus beaux monuments et sites du territoire de la capitale se concentre principalement sur les deux rives du Saint-Laurent, entre les ponts de Québec et Pierre-Laporte, en amont, et le pont de l'Île-d'Orléans, en aval.

4. Il s'agit notamment du secteur de l'Hôpital Général de Québec, du parc de l'Amérique-Latine, du parc du Bois-de-Coulonge, de la piste cyclable de la promenade Samuel-De Champlain, de la cour du Séminaire de Québec, de l'îlot des Palais et des Nouvelles-Casernes, du passage du Corps-de-Garde, de l'espace public près du jardin de Saint-Roch et des boisés des Compagnons-de-Cartier et de Marly.



© Assemblée nationale, Daniel Lessard, 2002



© Pierre Lahoud, 2002



LES ATTENTES À L'ENDROIT DE LA CMQ ET DE SES CONSTITUANTES

Les schémas d'aménagement et de développement de la CMQ et de ses constituantes devraient prendre en compte les orientations et les projets de la Commission traitant de l'aménagement de la capitale nationale.

Ces orientations et projets se retrouvent principalement dans les documents suivants⁵ :

- Le *Plan d'action de la Commission de la capitale nationale du Québec*;
- La *politique de l'environnement bâti dans la capitale nationale du Québec*;
- Le *Guide de gestion des ensembles urbains de la capitale nationale du Québec*;
- *Un plan lumière pour la capitale* et le schéma directeur d'aménagement lumière (à venir);
- Le guide d'intervention *Parachever et mettre en valeur la colline Parlementaire*;
- Le *Rapport annuel 2000-2001 de la Commission de la capitale nationale du Québec* et les suivants.

La requalification de l'espace public doit être privilégiée dans les pôles d'urbanisation afin de maintenir les populations dans les quartiers anciens plutôt que d'encourager l'étalement urbain par la dispersion des investissements publics en périphérie. La conservation de certains lieux collectifs comme les biens d'église implique que la CMQ et ses constituantes veillent à la mise en place de partenariats entre les secteurs privés et publics dans le respect du sens de ces lieux appartenant en quelque sorte à la communauté. Cela impose une mise à jour des inventaires ainsi qu'une nouvelle classification de ces sites et bâtiments selon les trois critères suivants : leur état, leur valeur historique et architecturale et leur viabilité.

5. Voir les références bibliographiques.



SITES EMBLÉMATIQUES DE LA CAPITALE NATIONALE

ÉLÉMENTS NATURELS EXCEPTIONNELS

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| 1. Cap Diamant | 4. Fleuve Saint-Laurent |
| 2. Cap Tourmente | 5. Île d'Orléans |
| 3. Chute Montmorency | 6. Rivière Saint-Charles |

GRANDS DOMAINES ET PARCS URBAINS

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| 7. Domaine Cataract | 10. Parc du Bois-de-Coulonge |
| 8. Domaine de Maizerets | 11. Parc Victoria |
| 9. Parc des Champs-de-Bataille | |

RÉSEAU VIAIRE

- | | |
|-------------------|--|
| 12. Chemin du Roy | 14. Route panoramique
(boulevards de la Rive-Sud et Champlain
et autoroute Dufferin-Montmorency) |
| 13. Grande Allée | |

CENTRES HISTORIQUES

- | | |
|---|---|
| 15. Arrondissement historique de Beauport | 18. Arrondissement historique de Sillery |
| 16. Arrondissement historique de Charlesbourg (Trait-Carré) | 19. Colline Parlementaire |
| 17. Arrondissement historique de Québec | 20. Îlot des Palais et Nouvelles-Casernes |
| | 21. Place-Royale |
| | 22. Vieux-Lévis |
| | 23. Vieux-Sainte-Foy |

ARCHITECTURE RELIGIEUSE, CIVILE ET MILITAIRE

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 24. Basilique de Notre-Dame-de-Québec | 30. Édifice Marie-Guyart (G) |
| 25. Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré | 31. Édifice Price |
| 26. Cathédrale Holy Trinity | 32. Hôtel de ville de Québec |
| 27. Chapelle des Ursulines | 33. Hôtel du Parlement et ses annexes |
| 28. Hôtel Fairmont Le Château Frontenac | 34. Séminaire de Québec |
| 29. Citadelle | 35. Université Laval |




STRUCTURES DE GÉNIE CIVIL

- | | |
|---|-----------------------------|
| 36. Aéroport international Jean-Lesage | 39. Port de Québec |
| 37. Murs des fortifications du Vieux-Québec | 40. Terrasse Dufferin |
| 38. Ponts de Québec et Pierre-Laporte | 41. Traversier Québec-Lévis |

LIMITES

- 1** Numéro d'arrondissement
- Municipalités / arrondissements de Québec et de Lévis
- Communauté métropolitaine de Québec

RÉSEAU DE TRANSPORT

-  Autoroute (chaussées séparées / chaussées contiguës)
-  Route nationale (chaussées séparées / chaussées contiguës)
-  Chemin de fer

Carte 3



Production :
Commission de la capitale
nationale du Québec,
Direction de l'aménagement
et de l'architecture,
septembre 2002.

